

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 211011-05)**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le onze du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFUET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Emmanuel ALZURI, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que compte-tenu du caractère prévisionnel du budget voté en début d'année, il y a lieu de procéder à des ajustements. Il convient de décider des ouvertures et des transferts de crédits suivants en section de fonctionnement et en section investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Art/ Fonction/ Libellés	Dépenses	Recettes
67	673/01 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	
68	6815/01 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	300 000,00	
77	7711/512 – Dédits & pénalités		294 000,00
77	7711/824 – Dédits & pénalités		16 000,00
Total section Fonctionnement		310 000,00	310 000,00

Certaines informations sont parvenues après le vote du budget supplémentaire et il convient désormais d'en tenir compte :

En dépenses :

- corriger certains montants de taxe sur les enseignes (taxe sur la publicité extérieure) dont les titres ont été émis les années précédentes (10 K€)
- établir une provision pour risque d'impayés (6 K€)
- établir une provision pour risque d'impayés d'une astreinte journalière d'un montant de 294 K€. Cette astreinte est le résultat d'une action engagée par la commune à l'encontre d'une SCI qui refusait de mettre en conformité son immeuble à la réglementation des ERP. Cette action de la commune fait aujourd'hui l'objet d'un contentieux prochainement jugé en Conseil d'État.

En recettes :

- Intégrer le titre de recettes de 294 K€ pour l'astreinte journalière évoquée précédemment ;
- Prévoir des encaissements d'indemnités d'assurances (16 K€).

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Art/ Fonction/ Libellés	Dépenses	Recettes
204	204 21 / 64 - Subvention d'équipement	6 339,00	
10	10226 / 01 – Taxes aménagement		6 339,00
13	1311 – Subventions d'équipements amortissables reçues	43 581,14	
13	1321 - Subventions d'équipements non -amortissables reçues		43 581,14
Total section Investissement		49 920,14	49 920,14

Pour cette section, il s'agit de régulariser certaines écritures :

- transférer des subventions enregistrées initialement en subventions amortissables en subventions non-amortissables ;
- tenir compte de la subvention pour l'équipement versée à la crèche Tinka.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la décision modificative n°1 telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **14 OCT. 2021**
et publication ou notification du **18 OCT. 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

